



Du 11 au 17 mai 1995

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction des communications sur la politique étrangère (BCF)

(available in English)

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉS :**

Le Canada déplore l'essai nucléaire chinois

Le 15 mai 1995, n° 91

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a déploré le dernier essai d'armes nucléaires mené par la Chine et a invité le gouvernement chinois à honorer l'obligation que lui fait le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de poursuivre son désarmement nucléaire de bonne foi. « Ce dernier essai chinois viole manifestement l'esprit positif qui a mené à la reconduction indéfinie du TNP appuyée par la Chine il y a seulement trois jours. Le Canada invite la Chine à cesser ses essais et à respecter les moratoires sur les essais nucléaires observés par les autres États dotés d'armes nucléaires », a déclaré M. Ouellet.

M. Ouellet accueille le vice-premier ministre de la Jamaïque

Le 15 mai 1995, n° 90

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé que le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque, M. Seymour Mullings, effectuera une visite au Canada, les 16 et 17 mai. Se réjouissant de cette visite, M. Ouellet a souligné que l'an dernier des consultations de haut niveau avaient eu lieu avec la Jamaïque, par exemple lors de la visite au Canada en juillet du premier ministre de ce pays, M. P.J. Patterson. « Cette visite atteste des excellentes relations qu'entretiennent nos deux pays. La Jamaïque est un de nos plus importants partenaires commerciaux et politiques des Caraïbes », a déclaré M. Ouellet. Il a indiqué que tous deux discuteront du suivi du Sommet des Amériques, de questions touchant Haïti et Cuba et de la prochaine assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) qui se déroulera à Port-au-Prince, en Haïti, du 5 au 10 juin 1995.

Le Canada se réjouit de la prorogation indéfinie du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le 11 mai 1995, n° 89

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a salué la décision historique portant sur la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). « Cette décision représente un énorme succès pour la communauté mondiale. En faisant du TNP un élément permanent du droit international, nous nous sommes donné les moyens de poursuivre notre lutte contre la prolifération des armes nucléaires », a déclaré M. Ouellet.

DISCOURS

Comme vous le savez, l'Énoncé de politique étrangère a défini trois objectifs pour notre action internationale. Ces trois objectifs visent à appuyer les recommandations du Comité mixte et se renforcent mutuellement : la promotion de notre prospérité et de l'emploi; la protection de notre sécurité dans un environnement global stable; la projection de nos valeurs et de notre culture. Il va sans dire que la rencontre de ces objectifs passe par la pleine utilisation de tous nos instruments de politique étrangère, y compris ceux du commerce international et de l'aide internationale. L'examen des programmes a fixé pour le Ministère des réductions de 5, 10 et 15 p. 100 au cours des trois prochaines années. Nous avons essayé d'effectuer ces réductions de manière à en minimiser l'impact sur la livraison des programmes et la prestation de nos services aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous atteindrons nos objectifs en réduisant nos services corporatifs, en augmentant nos frais payables par les clients, en coupant dans le montant de nos subventions et contributions aux organisations non gouvernementales, et en réduisant le personnel de nos grandes missions. Nous les atteindrons aussi par d'autres moyens administratifs, tel le ré-investissement des profits de certaines ventes de propriétés pour réduire les frais de location. J'ai tenu à éviter la fermeture de missions à l'étranger. En fait, le gouvernement est très intéressé par la possibilité d'étendre notre représentation à l'étranger par des moyens innovateurs. Nous pensons, en particulier, à la création de micro-missions, c'est à dire un ou deux employés canadiens appuyés par une plus large mission située ailleurs. Nous pensons aussi aux nouvelles possibilités de colocation avec d'autres pays, l'Australie par exemple. Ainsi, le budget principal du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'établit, pour 1995-1996, à 1,3 milliard de dollars, soit une réduction de 104,9 millions de dollars (7,5 p. 100) par rapport à l'année dernière.

Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, devant le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international, à Ottawa (Ontario), le 16 mai 1995, 95/31.